

Politique européenne: la procrastination n'est pas dans l'intérêt du pays

OPINION



FRANÇOIS NORDMANN

Certains des hommages rendus à juste titre au secrétaire d'Etat Franz Blankart, qui vient de nous quitter, débouchent sur une mise en coupe réglée du Conseil fédéral qui était en fonction à l'époque de son grand œuvre, la négociation de l'accord sur l'espace économique européen (EEE). Ce n'est pas porter atteinte à la mémoire du regretté diplomate, avec lequel j'entretenais des relations amicales, que d'essayer de replacer cette période dans son contexte.

Franz Blankart est resté fidèle à l'idée que l'adhésion à l'EEE représenterait encore aujourd'hui la meilleure solution pour la Suisse. En 1991, cependant, les politiques analysaient la situation de notre pays d'une manière toute différente. Le collègue de Franz Blankart, Jakob Kellenberger, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, était d'avis que la Suisse devait tirer les leçons des bouleversements survenus dans son voisinage du fait de la chute du mur de Berlin, de l'effondrement de l'Empire soviétique et surtout de la réunification de l'Allemagne. La Suisse courait le risque de se retrouver isolée en Europe.

Les pays neutres auxquels elle se comparait, l'Autriche et la Suède, avaient mesuré l'insuffisance de l'EEE proposé par Jacques Delors, président de la Commission européenne. Une zone de libre-échange, regroupant l'Union européenne et les membres de l'AELE, même si elle allait au-delà des questions économiques et commerciales, n'était pas satisfaisante, dès lors qu'elle ne prévoyait pas de pouvoir de codécision dans l'élaboration du droit applicable. A Stockholm et à Vienne notamment, les gouvernements sociaux-démocrates de ce temps entamèrent dès la fin de la négociation de l'EEE la procédure d'adhésion à l'UE qui aboutit en 1995.

On peut certes discuter de la manière avec laquelle le Conseil fédéral a agi alors qu'il était divisé en son sein. Il aurait peut-être été plus prudent d'attendre le résultat du scrutin populaire sur l'EEE, le fameux 6 décembre 1992, et de gagner plus de soutien politique en Suisse pour l'adhésion (les présidents de parti ont critiqué la demande formelle d'ouvrir des pourparlers en vue de l'adhésion, déposée à Bruxelles le 21 mai 1992.) Il n'en reste pas moins que le Conseil fédéral a posé un acte de gouvernement, prenant ses responsabilités face à une évolution historique qui menaçait la place de la Suisse dans l'Europe et dans le monde. De surcroît, en dépit de l'échec enregistré lors du «dimanche noir» le 6 décembre 1992, le Conseil fédéral a maintenu le cap: dans le rapport de politique extérieure du 19 mars 1993, il concédait que l'opinion publique n'était pas encore prête à franchir le pas, mais il estimait qu'il était de son devoir de garder la ligne qu'il s'était fixée pour défendre ce qui lui paraissait être l'intérêt du pays, dont il est l'ultime responsable.

Au cours de la décennie des années 1990, les grands partis sauf l'UDC se sont ralliés à l'hypothèse d'une adhésion de la Suisse à l'UE. Les accords sectoriels bilatéraux conclus à titre temporaire vers la fin des années 1990 n'étaient que le premier pas vers l'adhésion, c'est ainsi qu'ils ont été présentés à l'UE et à ses Etats membres. Le mythe s'est écroulé en 2006, sous la pression de l'UDC. Et depuis quinze ans, le Conseil fédéral mène envers l'UE une politique constante qui consiste à gagner du temps et à repousser les échéances.

C'est ce qui est en train de se passer avec l'accord institutionnel qui aurait permis de consolider la voie bilatérale. Au lieu de prendre le taureau par les cornes, on essaie de biaiser, on n'a rien fait pour reconstituer une majorité pragmatique dans le pays, on se contente du constat d'impuissance, on temporise, quitte à entretenir un dialogue de sourds avec l'UE: la Suisse veut renégocier des pans entiers de l'accord, l'UE veut bien préciser tel ou tel article mais elle s'attend à ce que le Conseil fédéral soumette sous peu un message au parlement en vue de sa ratification. Ce que le Conseil fédéral ne fera que le jour où une majorité favorable lui tombera du ciel. Les chancelleries ne sont pas dupes de cette politique éprouvée de procrastination. Cependant, cette fois, les conséquences peuvent faire mal. ■